Appel à manifestation d'intérêt

Initiatives d'Innovation Stratégiques dans le cadre de la Stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie (S3)

Lancement de l'appel : 17 septembre 2021

Clôture de l'appel : 16 novembre 2021 à 12h00

Soumission des candidatures et contact : s3.economie@spw.wallonie.be

1. Contribuer à relever les défis sociétaux de la Wallonie

Le 19 mars dernier, le Gouvernement wallon adoptait la version actualisée de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3)[1] de la Wallonie.

La S3 est une stratégie de transformation économique intégrée, propre à chaque région européenne, qui :

- Se base sur les forces, avantages compétitifs et potentiels propres à chaque région ;
- Cible les priorités, défis, et besoins clés pour concentrer les moyens disponibles : avoir une stratégie, c'est faire des choix d'investissement ;
- Définit les priorités via un processus inclusif : le processus de découverte entrepreneuriale (EDP) ;
- Intègre de façon performante les outils et politiques publics soutenant l'innovation technologique comme non-technologique et visant à stimuler l'investissement du secteur privé ;
- Inclut un système de suivi et d'évaluation ainsi qu'un mécanisme de révision pour mettre à jour les choix stratégiques.

Condition favorisante dans le cadre de la Programmation des Fonds structurels européens (2021-2027) – *Objectif Stratégique n°1 : Une Europe plus intelligente,* la S3 constitue le cadre stratégique pour la politique de recherche et d'innovation et pour la politique industrielle de la Wallonie (une des priorités du Gouvernement Wallon – Déclaration de Politique régionale 2019-2024).

Elle est une opportunité pour améliorer l'efficacité des politiques régionales en matière d'innovation en répondant à des défis sociétaux majeurs de la Wallonie.

Durant deux ans, le SPW Economie Emploi Recherche, la SOWALFIN et l'Agence du Numérique (ADN) ont, avec le soutien du Cabinet du Ministre Willy Borsus et d'une équipe de consultants[2] et en concertation avec l'ensemble des acteurs wallons concernés de près ou de loin par la recherche et l'innovation, mené à bien un travail de renouvellement de la S3 wallonne, en se basant sur une approche liée aux défis sociétaux à relever par la Wallonie dans les années à venir.

6 défis ont été pointés et sur cette base, 5 domaines d'innovation stratégiques (DIS) ont été définis :

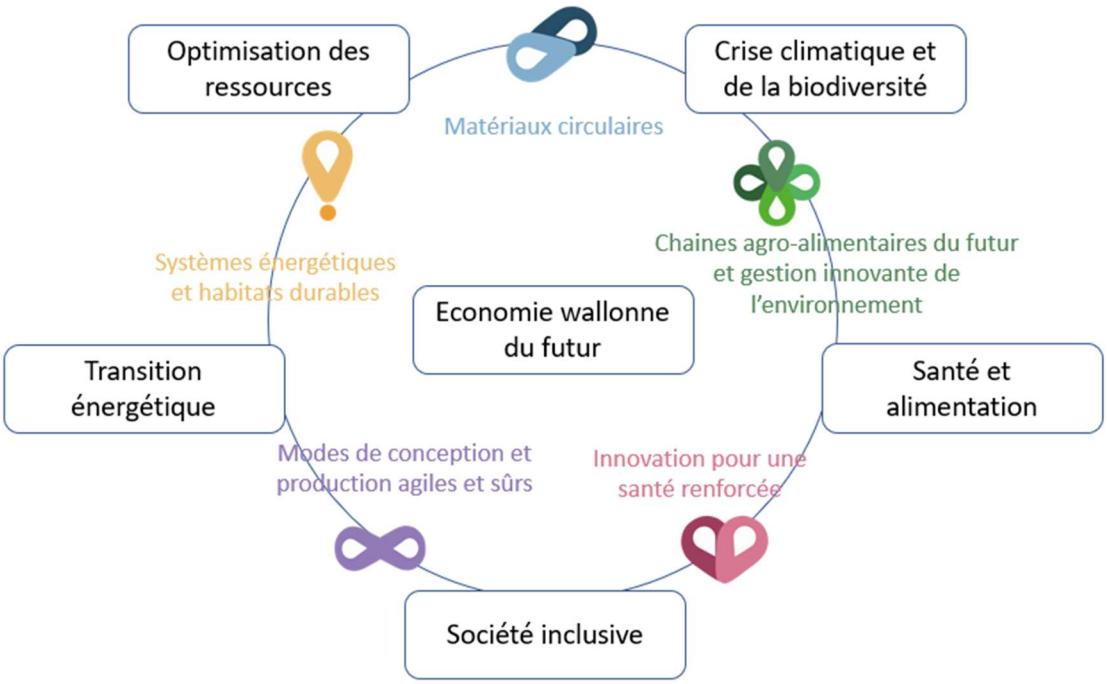

Les orientations générales fixées dans la S3 pour les 5 domaines d'innovation stratégiques identifiés ont été précisées au travers de feuilles de route (S3 Wallonne : Les feuilles de route des 5 Domaines d'Innovation Stratégiques sont validées | Economie@Wallonie).

Les feuilles de route définissent pour chaque DIS :

- La Vision et les Ambitions : le cap et les principaux objectifs que se fixe la Wallonie à l'horizon 2030 dans les domaines couverts par les DIS ;
- Les Aires stratégiques : les priorités spécifiques que se fixe la Wallonie par rapport au DIS pour le développement à court et moyen termes d'ensembles de projets cohérents pour atteindre les ambitions ;
- La logique d'intervention et les principaux leviers à mobiliser, y compris les leviers européens.

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans cet objectif de concrétisation des feuilles de route.

2. Constituer des partenariats solides autour de projets structurants

L'appel à IIS a pour objet la sélection d'Initiatives d'Innovation Stratégiques (IIS).

Les IIS sont définies comme des **ensembles cohérents et à masse critique suffisante** d'activités et projets fédérant les forces distinctives et acteurs pertinents en réponse à une ou plusieurs ambitions d'un ou de plusieurs DIS.

La durée d'une IIS pourra varier d'une IIS à l'autre et dépendra des objectifs que le partenariat s'est fixés.

L'appel à IIS garantit l'ouverture d'un **dialogue structuré** avec les administrations wallonnes durant toute la durée de l'IIS en vue d'activer la combinaison adéquate d'outils de soutien, d'accompagnement, de leviers et de favoriser les synergies entre acteurs et projets à chaque étape de sa mise en œuvre. De nouvelles méthodes/mesures/formes de financement et de soutien pourront être envisagées dans le respect de la législation en vigueur pour favoriser l'implémentation des IIS et lever les freins identifiés.

L'appel à IIS ne donne pas lieu à un financement direct. L'objectif *in fine* est d'assurer une **concentration des efforts et des moyens pour la concrétisation d'initiatives stratégiques** permettant d'atteindre les ambitions fixées par le Gouvernement.

Le présent appel à IIS touche l'ensemble des domaines d'innovation stratégiques de la S3. Une IIS pourra s'inscrire dans un(e) ou plusieurs aire(s) stratégique(s) d'un ou de plusieurs DIS. Plusieurs IIS pourront être sélectionnées pour un même DIS. Une IIS pourra capitaliser sur des initiatives existantes.

3. A qui est destiné l'appel à Initiatives d'Innovation Stratégiques ?

L'appel à IIS est destiné à des **partenariats composés d'acteurs de recherche et d'innovation wallons** (universités, centres de recherche, hautes écoles, entreprises) et de tout autre acteur (régional/national/européen/international) susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans les feuilles de route, notamment les utilisateurs finaux ou bénéficiaires potentiels des services/produits que le partenariat entend développer (secteur public, acteurs de l'économie sociale, living labs...).

Le **chef de file** du partenariat, acteur actif en Wallonie, soumettra le projet au nom du partenariat et sera la personne de référence pour engager le dialogue structuré avec les administrations. Il sera appuyé pour ce faire par la cellule de coordination des DIS. Il démontrera sa capacité et les moyens/ressources dont il dispose pour jouer ce rôle.

4. Eléments à prendre en compte dans les propositions d'IIS

Il est demandé aux candidats de prendre connaissance de façon approfondie du contenu des **feuilles de route de la S3** (https://economie.wallonie.be). La proposition d'IIS a, pour rappel, vocation à **concrétiser une ou plusieurs des ambitions d'un ou de plusieurs DIS**. Il est à noter que les interconnexions entre DIS étant fréquentes, il est possible qu'une IIS touche des ambitions/aires stratégiques de plusieurs feuilles de route.

Les éléments suivants devront apparaître dans la proposition et seront soumis à évaluation :

1. Mise en œuvre : plan d'actions, calendrier, indicateurs de performance, moyens à mobiliser et mode d'organisation

- La proposition inclura un **plan d'actions** démontrant que le partenariat a une **vision** claire de la façon dont il entend atteindre ses objectifs. Il lui sera demandé de spécifier quels **projets concrets** il propose de mettre en œuvre à court, moyen et long termes. Des initiatives régionales, nationales ou internationales en cours et sur lesquelles le partenariat souhaite s'appuyer pourront être prises en considération lors de l'élaboration du plan d'actions.
- Le partenariat identifiera, sur base des forces et expertises dont il dispose, **les compétences manquantes et l'expertise complémentaire** nécessaire à laquelle il pourra recourir (acteurs - wallons/belges/européens - industriels, académiques ou autres), afin de réaliser certaines étapes de leur plan d'actions.
- La proposition établira un **calendrier** réaliste reprenant les principales étapes du plan d'actions ainsi que les principaux jalons identifiés.
- Il sera également demandé au partenariat quels **indicateurs de performance** il entend utiliser pour mesurer ses avancées. Ces indicateurs se baseront préférentiellement sur ceux repris dans les feuilles de route.
- La proposition donnera également des éléments d'informations concernant **l'exécution de l'IIS** : mode d'organisation du partenariat ; rôles et engagements du chef de file et des partenaires ; communication mise en place par le partenariat pour tenir les parties prenantes au courant des progrès de l'IIS et assurer une collaboration optimale entre eux en vue de développer des synergies ;
- La proposition indiquera dans la mesure du possible les **moyens humains** que l'IIS pourrait mobiliser, en précisant leurs qualifications et le temps qu'ils pourraient consacrer à la mise en œuvre de l'IIS.
- La proposition d'IIS estimera le **besoin en financement** attendu (tant public que privé) pour la réussite de l'initiative ; elle identifiera par ailleurs, les mesures du policy mix existant en Wallonie, en Belgique et en Europe, que le partenariat considèrerait pertinent d'activer dans les différentes phases de son plan d'actions.

2. Composition et caractère structurant

- Les IIS viseront à **couvrir au maximum la chaîne[3] de valeur concernée** et à **rassembler toutes les forces motrices** susceptibles de contribuer au succès de l'initiative, qu'il s'agisse d'organismes de recherche, d'entreprises (start-ups, PME, GE), de fournisseurs de technologies, de représentants du monde de l'éducation/de la formation, sans oublier les utilisateurs finaux et clients potentiels (logique de quadruple hélice).
- Pour assurer la transition vers le marché et le scaling-up des solutions, il s'agira de démontrer que les IIS bénéficieront d'une **implication solide de l'industrie**, qu'il s'agisse d'un engagement de celle-ci dans la mise en œuvre du plan d'actions du partenariat ou de mobilisation de fonds privés. L'engagement de l'industrie devrait idéalement inclure des start-ups, des PME, des GE. L'implication de sociétés de capital à risque peut également être prévue si pertinent.

- La proposition démontrera le **caractère structurant** de l'initiative menant, in fine, au développement d'un **écosystème pérenne en Wallonie**.

3. Création de valeur et impact

- La proposition d'IIS précisera en quoi elle apporte de la **valeur ajoutée** (comment l'ensemble d'actions/projets/investissements R&I prévus dans le cadre de l'IIS vont-ils interagir pour que le résultat global soit plus impactant que chaque « projet individuel » ?).
- La proposition décrira le **marché (socio-)économique** visé par la chaîne de valeur (y compris les marchés d'export) et identifiera la demande industrielle et/ou le besoin sociétal à adresser.
- Elle présentera également une estimation du **potentiel de valorisation** attendu, notamment en termes de perspectives d'exploitation, d'impact sur l'emploi et la création de valeur ajoutée au sein de la chaîne de valeur identifiée.
- La proposition d'IIS devra préciser **l'impact attendu** sur le(s) défi(s) et ambitions(s) définis dans la S3.

4. Ambition européenne

- La proposition d'IIS devra indiquer la stratégie que le partenariat entend mettre en place afin de s'inscrire dans **les politiques européennes**. Dans la mesure du possible, elle précisera les programmes/initiatives/collaborations interrégionales, partenariats européens qu'elle vise. Elle identifiera le positionnement du partenariat dans les roadmaps et chaînes de valeur européennes ainsi que les réseaux européens dans lesquels elle compte s'inscrire. Ceci, tant dans sa dimension Recherche & Innovation que dans sa dimension marché.
- Le dossier expliquera les **collaborations européennes** existantes au sein de la chaîne de valeur identifiée et identifiera comment l'IIS peut contribuer à renforcer ces collaborations et/ou à créer de futures collaborations créatrices de valeur.

5. Caractère innovant

- La proposition démontrera qu'elle répond à des **défis techniques, économiques et sociétaux** avérés.
- Elle identifiera le **caractère innovant** de l'IIS proposé, tant au niveau des **aspects technologiques** (pour chaque élément de l'IIS, identification de la maturité technologique via l'utilisation de l'échelle TRL) qu'au niveau des **aspects non technologiques** (par exemple, business models proposant de nouvelles approches).
- Pour chaque élément de l'IIS, la proposition déterminera les **verrous** technologiques et non technologiques à lever ainsi que les besoins en Recherche & Innovation.
- Elle mettra l'accent sur la **multidisciplinarité** favorisant l'hybridation et l'émergence de produits/procédés/services nouveaux répondant aux besoins des utilisateurs et aux défis sociétaux.

5. Processus de sélection

Le **comité d'avis** rassemblera les différentes composantes de la structure de la gouvernance de la S3 (SPW EER, SOWALFIN, ADN), l'AWEX, le DCFS, le Cabinet du Ministre de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et des experts thématiques issus notamment d'autres administrations compétentes.

Le comité d'avis évaluera les propositions d'IIS quant à la complétude, la qualité et la pertinence de la proposition par rapport aux 5 éléments à prendre en considération dans les propositions IIS, repris au point 4 du présent appel.

Le comité d'avis classera les IIS en **trois catégories** :

- ***Catégorie A*** : IIS sélectionnées avec degré de maturité/complétude suffisant
- ***Catégorie B*** : IIS sélectionnées avec degré de maturité/complétude à améliorer
- ***Catégorie C*** : IIS non sélectionnées.

Il établira également un rapport reprenant les éventuelles remarques et/ou recommandations, argumentées et justifiées.

Les résultats de l'évaluation seront transmis au Ministre de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation et fonderont sa décision quant à la sélection des IIS.

Le processus de sélection se clôturera en **janvier 2022**.

Pour chaque IIS sélectionnée, s'ensuivra la conclusion d'un Memorandum of Understanding (MoU) établi entre la cellule de coordination des DIS et le chef de file du partenariat, mettant en avant les modalités de collaboration en vue de garantir le succès de l'initiative.

6. Modalités de soumission

Une version électronique du **formulaire de soumission** de la proposition sera téléchargeable sur le site Internet du SPW-EER : https://economie.wallonie.be/ à partir du jeudi 30 septembre 2021.

Le formulaire de soumission dûment complété sera transmis, sous couvert du chef de file du partenariat, au plus tard le **16 novembre 2021, 12h00**, à l'adresse suivante : s3.economie@spw.wallonie.be.

Le SPW-EER transmettra au chef de file, par e-mail, un accusé de réception de la proposition. Cet accusé mentionnera le numéro du projet, numéro qui devra être repris dans toute correspondance ultérieure. Après la date limite de dépôt des propositions détaillées, l'Administration ne prendra en considération que les éléments qui lui seront communiqués en réponse à sa demande dans le cadre de son travail d'instruction.

[1]. https://economie.wallonie.be/

[2]. Consortium IDEA Consult/Claire Nauwelaers/Reid Consulting

[3] La chaîne de valeur est l'ensemble des étapes déterminant la capacité d'un domaine d'activité stratégique, d'une entreprise ou d'une organisation à dégager de la valeur et à fournir un avantage concurrentiel. Elle peut être définie comme un ensemble d'activités et d'acteurs (dont les producteurs) permettant la mise sur le marché de produits et/ou de services à destination des utilisateurs finaux.